

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE
EN SHIATSU TRADITIONNEL
ECOLE DE SHIATSU TRADITIONNEL DE TOURAINE
2016-2017

Entre :

Organisme de formation : Ecole de Shiatsu Traditionnel de Touraine

www.shiatsu-tours.fr

Cabinet Shiatsu - Delphine Bourdier

112 rue François Richer, 37 000 Tours.

N°SIRET 493 435 135 000 30

Et :

L'élève :

Adresse :

Profession :

Article 1. Objet :

En exécution du présent contrat, **l'organisme de formation s'engage à organiser l'action suivante de formation intitulée : Formation professionnelle en Shiatsu Traditionnel en 3 niveaux.**

Niveau de formation donné en 2016-2017 :.....

Article 2. Nature et caractéristiques de l'action de formation :

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formation en pratique de Shiatsu Traditionnel prévue par l'article L.6313-1 du Code du travail.

Elle a pour objectif : de former à la pratique du Shiatsu Traditionnel en vue d'une installation professionnelle en tant que praticien Shiatsu.

Sa durée est fixée à : 3 ans.

Moyens pédagogiques: Cours d'enseignements pratique et théorique diffusé avec des supports de cours écrits, audio et vidéo (voir vidéo sur le site www.shiatsu-tours.fr).

Moyens techniques : Accueil au cabinet Shiatsu du 112 rue François Richer, 37 000 Tours.

Moyens de suivi : Suivi trimestriel par la rédaction de comptes rendus de pratique Shiatsu pour chaque élève. Suivi de la pratique de chaque élève à chaque cours afin de l'accompagner à l'acquisition progressive des compétences pratique et théorique.

Modalités d'évaluation de la formation : Un examen au mois de septembre de chaque année valide les acquis en pratique et en théorie des enseignements de l'année précédente.

(examens de deux heures en pratique (mise en situation d'une séance professionnelle) et d'un examen théorique de trois heures avec questions ouvertes sur le programme requis pour chaque année). Une note finale sur 100 est donnée avec une note éliminatoire de 50/100.

Sanction remise au stagiaire à l'issue de la formation : Certificat en Shiatsu Traditionnel (détails des compétences acquises de mentionnés sur le certificat pour chaque niveau).

Le programme de la formation est joint au présent contrat.

Article 3. Pré-requis :

Le stagiaire reconnaît posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances suivant : aucun pré – requis.

Articles 4. Organisation de l'action :

L'action de formation aura lieu : du 01/09/2016 au 30/06/2017

Horaires : 60 heures/ an + 40 entraînements soit 100 heures.

Lieux : Cabinet Shiatsu, 112 rue François Richer, 37 000 Tours.

La formation est organisée pour un effectif maximum de : 6 stagiaires.

Les diplômes de la personne chargée de la formation sont :

Delphine Bourdier

Diplôme de Shiatsu Traditionnel, Diplôme en Shiatsu Thérapeutique.

2010 – 2014 : Enseignements Maître Kawada, Bruxelles.

2006 – 2011 : Ecole E.S.T Paris, directeur Bernard Bouheret.

Article 5. Formateur

Delphine Bourdier, praticienne en Shiatsu Traditionnel et Thérapeutique. www.shiatsu-tours.fr

Diplômée de l'Ecole de Shiatsu Thérapeutique de Paris (2006 – 2011) www.shiatsu-est.org

Article 6. Règlement intérieur

Le règlement intérieur est joint au présent contrat. Il est, par ailleurs affiché dans les locaux de l'organisme.

Article 7. Délai de rétractation :

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 8. Dispositions financières :

Le prix de l'action de formation est fixé à 1400 euros/an soit 4200 euros au total.

Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon l'échéance suivante : une mensualité de 140 euros par mois de septembre à juin pendant 3 ans.

Article 9. Interruption du stage

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure (maladie, accident grave) dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, l'année en cours est dûe et le restant de la formation est annulé.

Article 10. Litige éventuel

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le greffe de Tours sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Tours, le 06 septembre 2016.

**Pour le stagiaire
(nom, prénom)**

**Pour l'organisme de formation
(nom, prénom)**